



ADDITIF 01 - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) DU CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ANESP A NOUAKCHOTT

Objet : Suite à la publication de l'AMI en date 30/12/2025.

1- La révision apportée à l'AMI :

Délai de réception et de dépôt des dossiers des candidats	
Ancien	Nouveau
<p>Le dossier de participation au concours doit être envoyé sous pli fermé et anonyme, avec accusé de réception, ou déposé contre récépissé, au plus tard le 30/01/2026 à 10 heures GMT, à l'adresse suivante : Ilot V lot 90 D- Rue Gandhi – Immeuble en face de la mosquée saoudienne – Nouakchott – Mauritanie.</p> <p>À leur réception, les dossiers sont enregistrés par l'Administration dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.</p> <p>Les dossiers déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis des candidats, ne sont pas admis. Les dossiers remis ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait.</p>	<p>Le dossier de participation au concours doit être envoyé sous pli fermé et anonyme, avec accusé de réception, ou déposé contre récépissé, au plus tard le 16/02/2026 à 10 heures GMT, à l'adresse suivante : Ilot V lot 90 D- Rue Gandhi – Immeuble en face de la mosquée saoudienne – Nouakchott – Mauritanie.</p> <p>À leur réception, les dossiers sont enregistrés par l'Administration dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.</p> <p>Les dossiers déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis des candidats, ne sont pas admis. Les dossiers remis ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait.</p>

2- Les demandes d'éclaircissement relatives au concours national d'architecture pour la construction du siège de l'ANESP à Nouakchott :

Visite du terrain de l'ANESP
Une visite du terrain, facultative, aura lieu le 19/01/2026 à 12 H 00, Carrefour EL BERAD, Nouakchott.
Levée topographique
Un document annexé présentera une levée topographique du terrain.
Programme des Besoins exprimés

<u>Demande d'éclaircissement</u>	<u>Réponse</u>
<p>Programme fonctionnelle : tel qu'il figure en annexe du règlement, il est difficile à exploiter déjà sans les surfaces et en même temps sans indication de la capacité des locaux (Salles de réunions, salles de formation, Open space, etc).</p> <p>Il est à signaler également l'absence des bureaux de secrétariat pour les directeurs ainsi que les bureaux chefs service ou chef de projet qui doivent normalement avoir des bureaux individuels.</p>	<p>Un programme spatial répondant aux besoins de l'ANESP a été ajouté au règlement.</p> <p>Il appartient au concepteur de proposer la meilleure disposition en fonction des critères d'évaluation des projets (notamment l'agencement, l'articulation et la fonctionnalité des ouvrages ou parties d'ouvrages).</p>
Règlement du concours : dispositions Techniques	
<u>Demande d'éclaircissement</u>	<u>Réponse</u>
<p>Le format A3 semble limitatif pour un tel projet</p>	<p>Le format A3, au minimum, est essentiel pour le concours (coupes, façades) et doit comporter des annotations claires ainsi que des dimensions facilement lisibles.</p>

La Directrice Générale
Maimouna AHMED SALEM

